



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 38393

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir des formations de musiques des régions militaires. En effet, la restructuration des forces armées a considérablement modifié ces formations musicales, tant au sein de la Gendarmerie nationale, que de l'armée de terre, de l'air et de la Marine nationale. La professionnalisation et la réduction du format de l'armée de terre ont entraîné ou entraîneront notamment la dissolution de cinq musiques militaires de défense, de la musique des Forces françaises stationnées en Allemagne, de dix musiques régimentaires et de quatre musiques d'écoles. Aussi, la disparition de ces formations suscite de vives inquiétudes chez les jeunes qui, à la sortie des écoles de musiques, pouvaient ainsi pratiquer leur instrument, perfectionner leur pratique musicale et se préparer à l'entrée au conservatoire de musique. C'est pourquoi, il lui demande comment le Gouvernement entend gérer l'avenir des musiques militaires pour que soit prise en compte l'attente de nombreux jeunes musiciens.

Texte de la réponse

Les restructurations des forces armées impliquées par la loi de programmation 1997-2002 conduisent également à une réduction du nombre de formations musicales militaires. Dans ce cadre, le dispositif réorganisé des musiques professionnelles sera composé en 2002 des unités suivantes : (Voir tableau dans J.O. correspondant) Pour répondre à l'attente des jeunes musiciens, l'armée de terre propose des contrats d'engagement dans l'une de cinq musiques de région au profit de jeunes gens confirmés sortant des écoles de musique et souhaitant se perfectionner. Par ailleurs, et bien que les musiques militaires n'aient pas vocation à préparer au concours d'entrée des conservatoires, une expérimentation de « préparation militaire musique » est en cours depuis un an dans la circonscription militaire de défense de Rennes. Elle s'adresse à des jeunes souhaitant renforcer les musiques militaires. La marine nationale et l'armée de l'air prévoient des détachements de musiciens professionnels dans leurs écoles afin d'y assurer la formation musicale et d'encadrer les cliques formées par les élèves. Le bagad de Lann-Bihoué, auparavant composé essentiellement d'appelés, sera ouvert aux volontaires qui pourront souscrire un contrat d'une année renouvelable quatre fois. Ses effectifs ont été arrêtés à 30 volontaires musiciens. Au sein de la gendarmerie nationale, la professionnalisation des armées se traduira, pour le choeur de l'armée française, par le remplacement des gendarmes auxiliaires appelés par des volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38393

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6910

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1009